

AVENANT N°1**CONVENTION DE GROUPEMENT DE COMMANDE POUR LA FOURNITURE D'ETABLISSEMENTS D'ACCUEIL DU JEUNE ENFANT (3 mois -3 ans) ET LES ACCUEILS DE LOISIRS (3-11 ans)**

Entre :

- **COLLINES ISERE NORD COMMUNAUTE**, représentée par son Président, Monsieur PORRETTA, dûment habilité par Délibération du Conseil Communautaire en date du 22 juin 2024,
- **Le CENTRE SOCIAL d'Heyrieux**, représenté par sa Présidente, Madame Tasie HASAPIS, dûment habilitée par le Conseil d'Administration en date du 01/07/2020,
- **L'association « FAMILLES RURALES »** de Saint Georges d'Espéranche représentée conjointement par Monsieur Monsieur Guillaume MARINELLI, en qualité de responsable Pôle Enfance et par Madame Svatava ROLLIN, en qualité de responsable Pôle Petite Enfance, dûment habilités par le Conseil d'Administration Collégial en date du 15 juin 2023,
- **L'association « LES LOUSTIQUES »**, représentée par sa Présidente, Madame Lucie MONIER, dûment habilitée par l'Assemblée Générale en date du 15/10/2020,

En raison de l'impossibilité matérielle de procéder à une nouvelle mise en concurrence faute de personnel, et compte tenu de la charge de travail du service, il est décidé de prolonger la durée du marché jusqu'au 31 décembre 2024.

Cette prolongation permettra d'avoir le temps de lancer une nouvelle procédure de marchés publics et d'assurer la continuité de service pour la prestation des repas des enfants.

Il s'agit d'apporter modification par voie d'avenant, des articles 8 et 9 de la convention comme suit :

ARTICLE 8 – DUREE DE LA CONVENTION :

L'avenant de la convention entre en vigueur dès sa signature par les parties et jusqu'à la date de fin de la prolongation, soit jusqu'au 31 décembre 2024.

ARTICLE 9 – MODALITES D'ADHESION ET DE RETRAIT DU GROUPEMENT :**9.2 – Retrait du groupement**

La Fédération départementale de Familles Rurales de l'Isère nous informe se désengager de l'ALSH intercommunal de Diémoz pour les prochaines vacances scolaires ; cette dernière est de fait, retirée du groupement de commandes.

Les autres clauses sont inchangées.

Fait en 4 exemplaires à Heyrieux, le

COLL'in Communauté
Le Président,
René PORRETTA
Coordonnateur du groupement,

Et

Le Centre Social d'Heyrieux

L'Association « Familles Rurales »

L'association «Les Loustiques»

La Présidente,
Madame HASAPIS

Madame ROLLIN,,
Monsieur MARILNELLI

La Présidente
Madame MONIER